

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 FEVRIER 2024 A 18 H 30

Effectif légal : 11

Convocation du 23/02/2024

Nombres de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 26 février à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'AMY à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Yann GUIGAND, Maire de la commune.

Présents : Monsieur BOUCHOIR Gérard, Monsieur CARPENTIER Philippe, Monsieur FAGOO Philippe, Madame FOYART Simone, Monsieur LANDUYT Aurélien, Madame MANNSBERGER Anne.

Absents excusés : Madame GAUTHIER-DELATTRE Sandrine, Madame HEUSSE Julie, Madame BEAUDET Marie-Josèphe (procuration Simone FOYART), Madame LEFRANC Isalyne.

Secrétaire de séance : Madame MANNSBERGER Anne.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, l'assemblée nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Yann GUIGAND propose Anne MANNSBERGER qui accepte.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à prendre en considération sur le procès-verbal de la séance du jeudi 5 octobre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

3) ARRET PROJET DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Vu la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Considérant que ces zones correspondent à des zones préférentielles et prioritaires que les élus définissent en concertation avec la population sans qu'aucune directive ne soit fixées par l'Etat,

L'assemblée décide dans un premier temps de définir les quatre zones d'accélération suivantes :

🚧 Eolien (uniquement dans le renouvellement de l'existant)

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

🚧 Eolien (installation)

POUR : 2	CONTRE : 7	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

🚧 Méthanisation

POUR : 2	CONTRE : 5	ABTENSTION : 2
----------	------------	----------------

🚧 Photovoltaïque (Agrivoltaïque)

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

🚧 Géothermie

POUR : 7	CONTRE : 2	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

Dans un second temps, une concertation se fera auprès de la population Amédéenne à partir de la distribution de flyers précisant les énergies souhaitées et les limites de leurs installations sur le territoire. Le flyer précisera la position de l'assemblée délibérante sur chaque énergie et sur son implantation de la manière suivante :

- 🚧 Favorable à l'installation de photovoltaïque et agrivoltaïque sur tout le territoire,
- 🚧 Défavorable à l'installation de méthaniseur sur tout le territoire,
- 🚧 Favorable à l'installation de la géothermie sur tout le territoire,
- 🚧 Favorable uniquement au renouvellement de l'éolien sur le territoire

Des permanences auront lieu à la mairie les mardis 12 et 19 mars de 15 h 00 à 17 h 00 et les vendredis 8 et 15 mars 2023 et chaque personne pourra émettre un avis sur le registre mis à disposition du public.

A la suite de cette concertation auprès du public et en fonction des remarques émises lors de l'enquête, l'assemblée déterminera, lors de sa prochaine réunion, du maintien des propositions qu'elle a faite sur le flyer de concertation.

4) DIVERS.

Sentier du tour de ville : le chemin du tour de ville, coté cimetière, a été abimé par un agriculteur en raison des fortes précipitations que nous avons rencontrées.

Monsieur le Maire a contacté une entreprise qui doit intervenir dès que la météo le permettra, autant sur ce coté que sur le chemin du tour de ville dans sa globalité.

Jardin du souvenir : une demande a été faite pour l'inscription du nom des défunts au jardin du souvenir. Toutefois, lors de l'installation de celui-ci, il n'a pas été décidé d'inscription sur le monument.

Reprise case columbarium : Une case du columbarium a été achetée en fin d'année et la personne souhaite que celle-ci lui soit reprise afin d'être remplacée par une concession de terre pour l'installation d'une cave urne.

Au vu des circonstances de cette acquisition, l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

US Lassigny : une demande de subvention a été demandée par l'Union Sportive de Lassigny. L'assemblée pense qu'il n'est pas possible de donner une subvention à cette association dans la mesure où elle n'est pas dans le village.

Anciens Combattants de LASSIGNY : Monsieur le Président de l'association des anciens combattants de LASSIGNY a réitéré la demande de subvention qu'il avait faite précédemment pour un montant de 150 € 00.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité de réitérer cette subvention.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABTENSTION : 0
----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05